



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 2067

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des handicapes et des accidentes de la vie, sur les conditions de transport des personnes handicapees sur les lignes de la RATP et de la SNCF Si la ville de Versailles permet a ces personnes de beneficier de la carte Rubis donnant droit a la circulation gratuite sur les reseaux urbains, en revanche ces memes personnes doivent payer plein tarif sur les lignes de la RATP et de la SNCF, ce qui parait totalement anormal quand on connait la faiblesse de leurs ressources. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage d'obtenir un tarif reduit en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - En region des transports parisiens, des dispositions generales prevoient l'octroi de reductions tarifaires ou de la gratuite aux aveugles et mal-voyants ainsi qu'aux invalides et mutilés de guerre pour les parcours effectues sur les reseaux de la RATP et de la SNCF-banlieue. Par ailleurs, les departements d'Ile-de-France et la ville de Paris ont institue des tarifications a caractere social denommees cartes Emeraude ou Amethyste qui permettent aux beneficiaires de voyager gratuitement ou a demi-tarif. Les invalides peuvent beneficier de ces tarifications sous des conditions de plafond de ressources et de taux de handicap determines par chaque collectivite. L'extension de ces facilites a de nouvelles categories d'ayants droit releve de la seule initiative de ces collectivites. En ce qui le concerne, le departement des Yvelines accorde actuellement une carte Amethyste demi-tarif, valable tant sur les reseaux de la RATP que sur ceux de la SNCF-banlieue ; peuvent en beneficier les invalides ages de soixante a soixante-cinq ans allocataires du Fonds national de solidarite et titulaires de la carte d'invalidite au taux minimum de 80 p 100 ainsi que les personnes handicapees beneficant de l'allocation adulte handicape.

Données clés

Auteur : [M. Pinte Etienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2067

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2442